



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 485-6-U

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 3 mai 2023 le règlement suivant :

Règlement n° 485-6-U : Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 485-U.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 15 mai 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 15 mai 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 15 mai 2023.

Donné à Carignan, ce 15 mai 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière